

Décret

Générale

modern

Décret n° 2022-259/PR/MTFPS portant nomination.

n° 2022-259/PR/MTFPS

Ministère

MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGÉ DE LA FORMALISATION ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Date de publication

17 octobre 2022

Numéro JO

n° 19 du 13/10/2022

Date du numéro

13 octobre 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution**VU**La Loi n°48/AN/83/1ère L du 26 juin 1983 portant statut général des fonctionnaires**VU**Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères**VU**Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel**VU**La Lettre n°63/MJC du 28 avril 2022 du Ministre la Jeunesse et de la Culture**VU**La Lettre n°192/SGP du 21 avril 2022 du Secrétaire Général de la Présidence**VU**La Lettre n°130/MVUH du 14 août 2022 du Ministre de la Ville, de l'Urbanisme et de l'Habitat**VU**Le Procès-Verbal du comité d'examen des profils des postulants et de nomination aux postes supérieurs en date du 28 septembre 2022 . SUR Proposition du Ministre du Travail chargé de la Formalisation et de la Protection sociale.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

M. IDRIS MOUSSA AHMED, Commis d'administration de classe-exceptionnelle du Corps de l'Administration Générale, précédemment Directeur Général de l'Office Djiboutien des Droits d'Auteurs et de Droit Voisin (ODDA), est nommé Conseiller Technique Principal du Ministre de la Jeunesse et de la Culture.

ARTICLE 2

Mme. MAWAHEB ABDOURAHMAN ALI, Conseiller de 2°classe-1°échelon du Cadre des Conseillers des Affaires Etrangères, est nommée Conseillère Technique, du Ministre de la Défense, chargé des Relations avec le Parlement.

ARTICLE 3

Mme. YASMINE AHMED MOUSSA, Ingénieur de 1^{re} classe-3^e échelon du Corps de l'Équipement et de l'Habitat, est nommée Conseillère Technique Principale, du Ministre de la ville de l'Urbanisme et de l'Habitat.

ARTICLE 4

Le présent décret entrera en vigueur dès sa signature et sera enregistré.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH